

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 36 (1944)
Heft: 7

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Revue syndicale suisse

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

36^{me} année

Juillet 1944

N° 7

Prestations actuelles et problèmes d'après-guerre pour l'agriculture suisse.

Par *Fritz Gmür*,

collaborateur de l'OGA pour les questions des salariés.

Notre situation alimentaire dans la cinquième année de guerre se détache avantageusement, dans une atmosphère plus calme, sur l'arrière-plan constitué par les souvenirs des années d'après-guerre 1918-1919: à ce moment-là, le ravitaillement en lait de nos grandes agglomérations était défectueux, le renchérissement accéléré constituait un « moyen de rationnement » opérant certes, mais combien lourd de conséquences et la réglementation de la consommation n'était pas satisfaisante au point de vue social. Comparé à celui des nombreux pays européens qui souffrent de la faim, le ravitaillement alimentaire de notre pays peut être considéré comme relativement favorable. Nous ne sommes pas seulement redevables de cette situation aux particuliers et aux autorités qui, en prévision de l'évolution possible des événements, ont sagement constitué des stocks importants, mais aussi à la ténacité des dirigeants de notre politique des importations et aux nombreuses mesures réglementant la production et la consommation des produits agricoles. N'oublions pas de rappeler que l'Etat a pu compter sur l'appui compréhensif des organisations et que nos paysans fournissent des efforts soutenus.

I.

Plus la guerre dure, plus on constate que la production indigène constitue le fondement de notre alimentation nationale. Dans ce domaine, la législation sur les alcools et les céréales préparèrent la voie il y a une douzaine d'années déjà. Depuis longtemps, les agriculteurs cherchent à développer et à améliorer l'alimentation de notre peuple grâce aux produits indigènes: par l'application